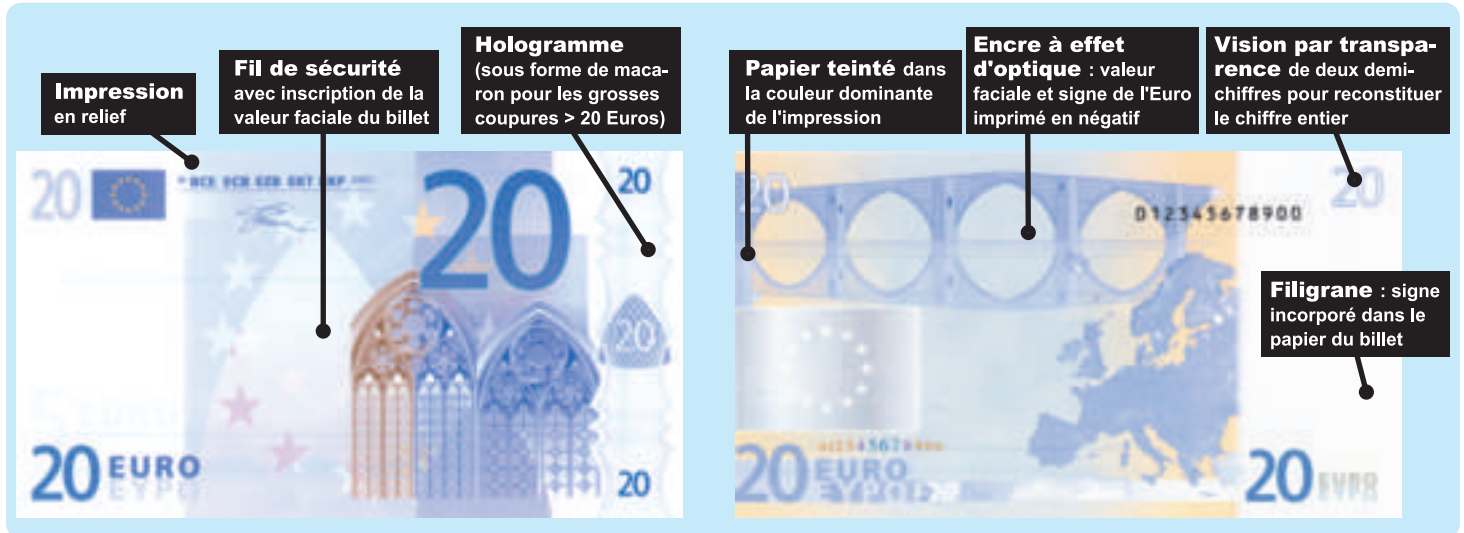


Commerce

Réagir

& Sécurité

6 - La fausse monnaie : les 7 signes de sécurité des billets en Euro .



Que faire suite à un délit ou une tentative ?

- Appelez au secours, ou si possible attirez l'attention de témoins,
- En cas d'agression physique, restez calme et ne résistez pas, regardez bien au moins un des agresseurs et notez vos observations dès que possible. Attendez que les malfaiteurs aient quitté les lieux pour déclencher l'alarme. Ne tentez pas de les poursuivre mais essayez de repérer la marque, la couleur et le numéro d'immatriculation du véhicule ainsi que la direction empruntée. Appelez les forces de l'ordre, ne touchez à rien et ne laissez entrer personne.
- Recensez les bien dérobés et détruits, faites une évaluation précise du préjudice. Réunissez le maximum de preuves (factures, photos, expertises...) pour votre assureur.
- Portez plainte (Liste des autorités de police en dernière page).

OPPOSITIONS :



En cas de vol de vos cartes de crédit, chèques, téléphones portables, **faire IMMEDIATEMENT opposition,**

Tél. Cartes Bancaires : 08 36 69 08 80

Tél. Chèques : 08 36 68 32 08

(Ces numéros de téléphones sont valables pour les chèques et CB français et étrangers).

Tél. S.F.R. : 0 802 802 900

Tél. BOUYGUES : 0 800 291 000

Les démarches auprès des assurances

Envoyez une déclaration de vol à votre assureur dans les 48 H par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de l'original du certificat de dépôt de plainte effectué auprès des autorités de police.

Les 10 questions pertinentes pour faire un auto-diagnostic de son contrat d'assurance. www.montmirail.com

LUTTER CONTRE L'INSECURITE